

Conditions générales de voyage

1. Assurance pour frais d'annulation

Nous vous recommandons de souscrire à une protection d'assurance couvrant vos frais d'annulation et de retour. Vous pouvez aussi acquérir chez nous une assurance pour frais d'annulation moyennant 4 % du prix de votre arrangement. Elle couvre les frais éventuels résultant d'une annulation, lorsque les conditions d'assurance sont remplies: maladie, accident, décès, grave dommage matériel au domicile si vous êtes propriétaire, restitution de la partie non utilisée du prix d'un arrangement en cas de retour prématuré.

2. Conditions d'annulation

En cas d'annulation de la réservation d'un tarif annulable (seulement sous forme écrite), les taxes suivantes seront facturées:

Hiver (Noël, nouvelle année, vacances scolaires)

Jusqu'à 30 jours avant le début du voyage: gratuit / à partir de 29 jours avant le début du voyage: 100 % du prix de l'arrangement

Hiver en général:

Jusqu'à 10 jours avant le début du voyage: gratuit / à partir de 9 jours avant le début du voyage: 100 % du prix de l'arrangement

Été en général:

Jusqu'à 5 jours avant le début du voyage: gratuit / à partir de 4 jours avant le début du voyage: 100 % du prix de l'arrangement

Jour du voyage, «No Show» ou retour prématuré: 100 % du prix de l'arrangement

3. Dates d'option

Les dates d'option (offres, confirmations de commande, etc.) ont un caractère contraignant pour les deux parties. Lorsque le délai d'option est écoulé, l'hôtel peut automatiquement disposer des locaux/chambres réservés.

4. Paiement

Le paiement dépend du tarif choisi.

Les moyens de paiements suivants sont acceptés:

- Paiement en espèces en francs suisses
- Maestro (cartes de débit)
- Postcards
- Cartes de crédit (Visa et Maestro)
- Chèques Reka/Reka-Card (50 % du montant total)

5. Taxes locales et taxe d'hébergement (été et hiver)

Taxes locales:

CHF 3.30 par nuit par personne (adultes dès 16 ans)

CHF 1.80 par nuit par enfant (moins de 16 ans)

Taxe d'hébergement:

CHF 1.00 par nuit par personne (adultes dès 16 ans)

6. Modifications de prix et de programme expressément réservées.

La réservation par le client et la confirmation de la réservation par l'hôtel sont soumises à la condition que l'hôtel soit ouvert pendant la période réservée. En raison des effets actuels de la crise du coronavirus, l'hôtel se réserve le droit de reporter la réouverture de son établissement à une date postérieure au 11 mai ou de ne pas rouvrir du tout pour la saison d'été et d'automne 2020. L'hôtel se réserve également le droit de fermer l'hôtel sur ordre des autorités.

Dans le cas où l'hôtel venait à être fermé pendant la période réservée par le client, la réservation sera annulée. Dans cette situation, l'hôtel est tenu de rembourser intégralement tout acompte déjà versé par le client. En outre, l'obligation du client de régler les paiements non effectués devient caduque. En revanche, le client n'a aucun droit sur les autres paiements ou services fournis par l'hôtel (tels que l'indemnisation pour vacances perdues, la recherche et la fourniture d'un autre logement, d'autres dommages et intérêts, etc.).

Le client n'est pas dans l'obligation de reporter sa réservation à une période où l'hôtel est ouvert au lieu de la période initialement

réservée.

L'hôtel s'engage à informer le client immédiatement dès le moment où il est établi que l'hôtel ne sera pas ouvert pour la période réservée par le client.

7. Consommation ultérieure

L'Arenas Resort Victoria-Lauberhorn se réserve le droit de facturer aux clients les prestations ultérieurement consommées. A cette fin, l'Arenas Resort Victoria-Lauberhorn utilise le moyen de paiement transmis par le client.

8. Dégradations

Le client est responsable à l'égard de l'hôtel des dégradations et pertes occasionnées par lui-même, son personnel auxiliaire ou des participants sans que l'hôtel ne soit tenu de fournir la preuve de la faute. L'hôtel décline toute responsabilité pour vol et dégradation du matériel apporté par l'organisateur, les participants, les intervenants ou des tiers.

9. Droit applicable, for juridique

La relation juridique entre le client et l'hôtel est soumise au droit suisse. Le fait que certaines dispositions du contrat soient réputées nulles n'a pas pour effet d'invalider l'intégralité du contrat. Il est convenu que le for juridique est Berne, mais l'hôtel reste libre d'engager une procédure au domicile du défendeur.